

Faits et méfaits de l'extrême droite dans le 34
Janvier – février 2021

28 janvier 2021. Un restaurateur de Béziers a annoncé via Facebook qu'il voulait rouvrir son restaurant pour pouvoir payer le loyer. Bien entendu, il a reçu une avalanche d'encouragements mais aussi des menaces y compris par téléphone. « *Des numéros masqués m'appellent pour me menacer de fermeture administrative ou d'une descente de police* ». Et il explique « *Ce jeudi, rien qu'entre 10H et 10H30, j'ai reçu une dizaine d'appel. Cette fois, personne ne parle, la personne raccroche une fois que j'ai répondu* ». Puis il raconte que la police est venue le voir parce « *qu'ils avaient reçu au commissariat des appels anonymes* » alors « *ils sont venus me mettre en garde de ce que je risquais.* » Et de conclure « *C'est incroyable de se faire dénoncer comme ça !* » Ambiance biterroise !

29 janvier. Depuis que Robert Ménard est à la tête de l'Agglo, la Médiathèque André Malraux (MAM), dépendant de ce Conseil communautaire, supprime un certain nombre de services à l'attention du public. A partir du 13 février, elle sera fermée tous les jeudis et les horaires d'ouverture au public seront diminués de 42 à 34 heures hebdomadaires. Déjà, il y avait eu la fermeture des cabines de langues mais il est à noter que la baisse du budget va impacter de manière importante la presse et les collections. De plus, on sait également que les commandes sont surveillées de près. C'est pour toutes ces raisons qu'un collectif d'usagers s'est créé pour mener collectivement des actions futures. À signaler que Christophe Pastor, maire (pro-Ménard) du village d'Alignan-du-Vent et vice-président à la culture au sein de l'Agglo, a lui aussi réduit les horaires d'ouverture de la médiathèque de sa ville.

30 janvier. Nouvelles manifestations dans le département contre la « Loi Sécurité Globale ». À Montpellier, il y avait près de 3000 personnes dans un défilé très musical. Il faut dire que les organisateurs avaient été particulièrement énervés par la saisie du matériel de la sono d'une manifestation précédente. Ils ont donc tenu à répondre au préfet par cette mobilisation très importante. De son côté la LDH 34 a indiqué que « *La musique fait partie de nos modalités de revendication dans une période où la culture est mise sous silence* ». À Béziers, il y avait environ 200 à 300 personnes contre la « Loi Sécurité Globale » et contre la loi sur le séparatisme. Tout s'est bien déroulée mais à la fin de la manifestation, une voiture de police a suivi le camion ramenant le matériel sono à la location. Ainsi, isolé et très loin du lieu de la manifestation, la BAC est intervenue pour saisir cette sono sur le parking d'un supermarché. Les six jeunes ne se sont pas opposées au contrôle d'identité ni à la confiscation du matériel de location. Mais la situation s'est dégradée quand la police a voulu les empêcher de récupérer leurs affaires personnelles dont un ordinateur portable. Des

coups ont été échangés et un jeune (Max) a porté un coup de poing à un jeune policier. Des renforts de police sont vite arrivés (dont des policiers municipaux) et les six personnes contrôlées ont été matraquées. Deux jeunes ont été placés en garde à vue, dont Max qui a reconnu s'être emporté. Il est donc passé en comparution immédiate et le verdict est tombé : 18 mois de prison dont 9 mois ferme ! Plus la confiscation du matériel sono. Une honte. Aussi, très rapidement un appel à un rassemblement de protestation a été proposé pour le samedi matin 6 février. Les autres jeunes ont décidé de porter plainte à la gendarmerie contre ces violences policières.

31 janvier. Lu dans le Midi Libre. Les données du chômage sur la bassin d'emploi de Béziers en septembre 2020 sont de 25 600 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C soit une augmentation de 4,4% d'inscriptions sur un an. A Béziers (78000 habitants), il y a 13 606 demandeurs d'emploi qui sont indemnisés avec un montant moyen de 990 euros... Une augmentation de 8% en un an. Cette situation est confirmée dans une étude rendue par des chercheurs toulousains sur le niveau de vie médian dans le Languedoc Roussillon (c'est à dire la rémunération entre le groupe de salariés qui gagnent le plus et ceux qui gagnent le moins.) Alors, si le niveau de vie médian pour l'ensemble de la France est de 21 730 euros, il n'est seulement de 16 030 euros à Béziers (encore plus bas que ceux de Perpignan 16 630 euros ou d'Alès 16 830 euros). Bref, on est loin des propos mensongers du maire sur le luxe est de retour à Béziers.

31 janvier. Rassemblement à l'appel du mouvement intégriste de la « *Manif pour tous* » sous le label « Marchons enfants ». Très peu de monde (une petite trentaine) à Béziers pour dénoncer la PMA (procréation médicalement assistée) du projet de loi bioéthique. Mme Ménard était évidemment là pour apporter son soutien.

1er février. Dans un courrier daté du 7 décembre, la mairie de Béziers a décidé de retirer « ses » subventions aux unions locales syndicales car « *Les contraintes budgétaires imposent à la ville de faire des choix en raison de la crise sanitaire* ». Pourtant, cela fait 50 ans que les syndicats perçoivent cette subvention et sont à la Bourse du travail, quelle que soit la couleur politique du maire. Alors, après les menaces sur l'avenir de la Bourse du travail, c'est un nouveau signe de la volonté de la mairie de limiter le poids des syndicats dans la ville. C'est le rejet même de la notion de service public que représente les syndicats dans leur rôle d'accompagnement et d'aide des salariés mais c'est aussi une manœuvre de Robert Ménard préméditée depuis longtemps. En effet, cette suppression de subventions était déjà contenue dans l'adoption du budget primitif 2021, lors du conseil municipal du 16 décembre 2020. Ainsi, l'argument du maire sur la crise sanitaire est un véritable mensonge puisque la décision a été prise par sa majorité bien avant la pandémie. Les élus PCF, PS et une partie de la droite (sauf deux d'entre eux), ont rejeté ce budget. Et malgré les protestations des huit unions locales (CGT, FO, CFDT, UNSA, CFE-CGC, Solidaires, FSU) la mairie a répondu que «

cette subvention n'avait aucun caractère obligatoire ».

2 février. Les policiers municipaux de Béziers mis en examen dans le décès de Mohamed Gabsi ont fait appel de leur contrôle judiciaire mais ils se sont désistés juste avant leur audience devant la cour d'appel de Montpellier. Une quinzaine de personnes du Comité Justice pour Mohamed étaient présents devant le tribunal pour soutenir Houda Gabsi, la sœur de Mohamed. Elle a déclaré *« C'est un soulagement. Ils font enfin preuve de décence. La seule chose que je regrette, c'est de ne pas avoir vu les policiers municipaux, pour mettre un visage sur leur nom »*. L'avocat des policiers, Me Medico, toujours soutenu par le maire de Béziers, a refusé de commenter ce désistement. En revanche, pour l'avocat de la famille de la victime, Me Darrigade, *« C'est ce qu'on appelle une reculade »*. Cela dit, il faut se rappeler que la plupart des justiciables non policiers mis en cause dans des affaires aussi graves sont en prison en détention préventive jusqu'à leur jugement.

3 février. Communiqué de VISA : Mme Ménard au régime Vichy.

En commission sur le projet de loi contre le « séparatisme » à l'Assemblée nationale, la députée de l'Hérault, Emmanuelle Ménard, a révélé sa vision de la France. Elle a proposé de réécrire l'article premier de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État par ces mots : *« L'État français, fort de son héritage chrétien, assure la liberté de culte et la liberté de conscience »*. En précisant que *« ce n'est pas la République, simple régime politique, qui garantit la liberté de conscience, mais bien l'État français à travers tous les régimes politiques assumés »*. Pour elle, *« l'Église catholique ne peut être traitée tout à fait de la même manière que d'autres cultes arrivés plus récemment »*. Résultat : celle qui se vantait de travailler à l'union des droites a réussi à faire un tollé dans tous les rangs de l'Assemblée nationale, à gauche comme à droite et cela pour deux raisons. Tout d'abord, sa référence à *« l'État français »* était l'appellation officielle du régime du maréchal Pétain et ensuite *« l'héritage chrétien de la France »* ne peut pas être évoqué dans une loi de notre République laïque. En déposant cet amendement le 23 janvier, elle a prouvé une fois de plus que l'extrême-droite est toujours fanatiquement anti-républicaine, farouchement opposée à la laïcité, nostalgique de la collaboration avec le nazisme.

Mais ce n'est pas surprenant, elle et son mari étant des habitués de ce genre de propos. Le 24 novembre 2020, sur CNews, (une chaîne qui laisse de plus en plus de place à l'extrême droite), Robert Ménard a tranquillement réclamé *« Vivement qu'on ait un régime un peu plus autoritaire qui sache taper du poing sur la table »*. E. Ménard, lors de la séance du 6 juillet 2017 à l'Assemblée Nationale, avait déjà déclaré *« je voudrais que cet état d'urgence soit encore plus draconien pour ceux qui assassinent nos enfants comme pour ceux qui veulent nous imposer leur loi, leurs coutumes et leurs mœurs. Je souhaite un état d'urgence qui nous protège, qui nous permette de gagner cette guerre et de combattre impitoyablement les terroristes. »* État Français, régime de Vichy, état d'urgence, une constante pour les Ménard : en octobre 2010, il y a 10 ans, Robert Ménard figurait parmi les signataires (avec Dieudonné

et Alain Soral) d'une pétition contre la loi Gayssot, qui interdit de contester les crimes contre l'humanité commis pendant la 2ème guerre mondiale.

VISA rappelle également que l'appel à la délation, corollaire de l'État Français du régime de Vichy, existe encore à Béziers, la ville des Ménard. Des « citoyens » téléphonent au standard de la mairie pour dénoncer des balayeurs qui ne travaillent pas alors qu'ils sont en pause (20 mn en cas de journée continue) ou pour insulter les agents « *enfin un maire qui va vous mettre au boulot* ». Et le journal municipal ne se gêne pas pour dénoncer nominativement (photo à l'appui) des militant.es associatifs ou politiques. « Un peuple, une ville, un chef » peut être la devise des Ménard.

Une stèle à la mémoire de l'OAS, installée dans le cimetière, leur permet de s'y recueillir régulièrement. La rue du 19 mars 1962 a été rebaptisée en rue du commandant Hélié Denoix de St Marc, un putschiste d'Alger.

Enfin, derrière la mutuelle populaire pour les habitant.es de Béziers se cache une véritable assurance privée installée à Bordeaux et dont l'un des co-actionnaires est un ancien néo nazi.

3 février. Trois jeunes filles (13, 15 et 19 ans) ont diffusé leur agression contre une jeune fille (18 ans) bénévole à l'association de quartier Martin Luther-King. Elles ont été déférées devant le parquet de Béziers dans le cadre d'une mise en examen pour enlèvement, séquestration, tortures et menaces de mort. Elles risquent de lourdes peines d'emprisonnement. Cependant ces trois jeunes filles étant issues de la communauté gitane, la toile s'est enflammée. À tel point que Gino Solès, porte-parole de la communauté gitane de Béziers, a déclaré sur France 3 « *Évidemment nous condamnons ce geste mais nous ne voulons pas qu'il y ait des amalgames et des préjugés gratuits car en ce moment, nous nous faisons harceler sur Internet, on fait monter la haine contre nous. Alors, je le rappelle encore une fois : on est français et on veut être traités comme des français. Et ces trois filles ne représentent pas toute la communauté.* ». Même chose pour SOS Racisme qui condamne cette agression inacceptable « *il faut toutefois ne pas céder à la fatalité de l'amalgame en y assimilant l'ensemble de la communauté gitane* ». Quant au maire de Béziers, toujours prêt à rebondir dans le sens d'être le « Monsieur plus » réactionnaire, il déclare « *les maisons de corrections doivent être remises au goût du jour* ». Dans ces « Maisons de corrections » anciennement « Maisons de redressement » (tout un symbole) et abandonnées dans les années 60, les mineurs délinquants étaient placés pendant très longues périodes. La logique était d'exclure et de punir, souvent au moyen de châtiments corporels. À noter tout de même que le procureur de la République de Béziers, Raphaël Ballant, a indiqué que « *Pour l'heure l'enquête s'est attachée à comprendre les faits. Ce qui est acquis, c'est que nous sommes face à une misère sociale, morale, sociologique prégnante* ».

6 février. Le Conseil municipal a entériné de nouvelles transformations pour le centre-ville. En effet, les élus ont voté un budget de 8 millions d'euros HT pour le réaménagement des Allées Paul Riquet (éclairage compris) et un second de 1,5 millions d'euros pour un projet

d'animation nocturne.

Lors du débat concernant ce réaménagement, là même où les époux Ménard résident, Nicolas Cossange (élu PCF) s'est demandé *« si c'est votre pas de porte que vous arrangez. Quand on voit l'état des autres quartiers de la ville, vu les montants engagés sur les Allées qui ne semblaient pas prioritaires, je me pose des questions »*. Emmanuelle Ménard est montée aux créneaux et a demandé *« Voulez-vous qu'on déménage afin de prêter flanc à ce genre de questions démagogiques »*. Finalement, c'est son mari qui a clôt le débat par ces mots *« on s'en fout de lui, laisse tomber »*. Cela dit, au cours de ce débat, les élus ont appris que la Grande Roue installée par le maire en 2018 pour être le symbole de Béziers sera démantelée dans le cadre de ce réaménagement, c'était un vrai flop financier.

Il y a eu d'autres délibérations sur des budgets courant jusqu'en 2023 :

- – Rénovation des vitrines et enseignes des commerçants dans le centre de ville (à l'exclusion des autres quartiers)
- – Le parking en silo de la place de Gaulle qui sera confié au privé via une délégation du service public
- – L'avenir du club de rugby à Béziers

Sur ce dernier point, Nicolas Cossange a demandé plusieurs fois pourquoi le capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC Béziers développement) était de 18 500 € contre les 50 000 € prévus. Par trois fois, Robert Ménard a demandé à son conseiller municipal Marc Valette de relire la délibération, en se moquant délibérément de l'élu communiste sous les rires de sa majorité. Christophe Huc, (élu d'opposition liste Resplandy) a demandé lui aussi, pourquoi, il y avait cette baisse de capital et pourquoi le club de rugby de l'ASBH a disparu des souscripteurs. Encore une fois, sans répondre sur le fond, le maire a parlé des difficultés du club. Bref comme d'habitude le maire joue la non transparence... Même le journal le Midi libre l'a constaté en indiquant à ses lecteurs *« qu'à l'issue du conseil municipal, aucune information satisfaisante n'a été donnée sur les modifications des statuts de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) »*.

Dans ce Conseil municipal, on a aussi voté pour la reconduction des primes aux mérites pour 2019-2020. Elles s'élevaient à 400 € pour les « agents méritants », 600 € pour les agents « très méritants » et 800 € pour les agents aux « résultats exceptionnels ». L'opacité de cette classification a toujours été dénoncée par les syndicats.

6 février. La préfecture de l'Hérault a interdit le rassemblement de protestation contre la condamnation à 18 mois de prison dont 9 fermes de Max après la manifestation du 30 janvier. Cette interdiction prise au nom *« du risque sanitaire lié à une circulation active du virus dans le département de l'Hérault et du trouble à l'ordre public qu'il pourrait générer »* montre bien la volonté de casser le mouvement social. Ce sont donc 16 cars de CRS et 4 voitures de police qui ont été déployés dans le centre de Béziers pour faire respecter cette interdiction du rassemblement prévu à 11H. Plusieurs associations regroupées dans un collectif de soutien (Attac, Solidaires, Ensemble, La libre Pensée, Générations, PCF, France Insoumise, Les Gilets

jaunes, le CLRR (Comité de Résistance et de Reconquête Béziers-Capestang) et le Mouvement de la paix) ont organisé une conférence de presse pour protester contre l'interdiction de manifester et pour soutenir le jeune homme incarcéré. Si le coup porté par Max à un policier n'est pas remis en question, le collectif souhaite faire reconnaître « *les violences policières* » alors que la préfecture n'avait pas interdit avant la manifestation le recours à une sono. Le journal en ligne *Le Poing* apporte ces précisions : Tout s'est passé après la fin de la manifestation, sur le parking d'un supermarché où six jeunes du mouvement *Free Party* ramènent le camion avec le matériel sono loués pour la manifestation. Derrière eux, ils remarquent une voiture banalisée de la police qui les suit, sans s'en inquiéter car « *ils avaient discuté de leur présence avec les organisateurs du défilé et on leur avait assuré que ça ne posait pas de problème* ». Ils sont donc surpris quand les agents de la BAC procèdent à leur contrôle d'identité et veulent saisir le camion et le matériel de sonorisation. « *On a demandé à voir une autorisation de saisie, ou au moins leurs cartes de police. Rien, ils n'avaient même pas leurs brassards sur eux...* » dit l'un des jeunes, « *On a commencé à parlementer, on ne comprenait pas le motif de la saisie. Il faut dire aussi qu'on avait encore beaucoup d'effets personnels, des vinyles, un sac à dos, un ordinateur portable, à l'intérieur du camion. L'heure du couvre-feu approchait et les choses se sont échauffées, verbalement.* ». Puis face aux insultes répétées de certains policiers, le ton est monté d'un cran et la situation a dérapé « *un membre des forces de l'ordre a envoyé brutalement au sol un des protestataires* ». Pour Adèle : ce fut le déclencheur ! ». « *A partir de là, ça a été un déferlement de violences incroyable. Des renforts sont arrivés, pendant que les coups de matraque pleuvaient de tous les côtés... Une femme présente s'est vue traînée au sol sur plus de dix mètres, alors qu'on la menaçait de lui mettre une matraque dans le cul* ». Dans la cohue, un policier - un Adjoint de Sécurité (ADS) - a été blessé à l'arcade sourcilière. « *Sur le parking de l'Intermarché* », commente Adèle. « *Ils nous ont dit qu'ils allaient nous faire passer le goût de manifester, qu'ils ne voulaient plus jamais nous voir sur Béziers...* » Et les interpellations ont commencé. « *Deux d'entre nous menottés ont été emmenés en garde à vue* ». En fait, « *ils voulaient emmener mon compagnon aussi.* », témoigne Adèle mais devant son visage ensanglanté, les policiers ont changé d'avis. « *Celui-là c'est pas bon les gars, on l'a trop amoché* », fait remarquer l'un d'eux. Un jeune homme en train de filmer la scène se retrouve menacé par les forces de l'ordre et contraint de s'enfuir. Franck, fait partie de ceux qui auront le droit à un passage prolongé au poste de police. « *Menotté, j'ai été amené jusqu'à une des voitures de police. Pendant tout le trajet, ça a été l'enfer. Ils m'ont insulté, frappé à de multiples reprises. Ils savent où te frapper pour que ça ne laisse pas de marques. J'étais effaré.* » Une fois arrivé au poste, le calvaire de Franck continu. « *Une des premières choses qu'on m'y a dite, c'est qu'en l'absence de caméras dans le commissariat, on ne pourrait rien prouver. Alors les coups, les insultes ont continué.* » Le lendemain, Franck sort de garde à vue, faute d'éléments à charge. Une chance que n'aura pas Max, le deuxième interpellé de cette soirée. De leur côté, Adèle et son compagnon reçoivent le lendemain, un coup de fil de la police. « *On nous dit au téléphone qu'il faut qu'on vienne au poste sans quoi nos compagnons*

ne pourront pas sortir. Quand j'argue du fait qu'on a des enfants, on m'assure qu'il y en a pour une heure tout au plus. » Une fois sur place, le discours change et ils apprennent qu'ils vont être placés en garde à vue. « Il faudra des discussions à n'en plus finir pour que policiers y renoncent, en partie parce que l'enfant en question est gardé de manière très temporaire par un voisin ». Le groupe va pourtant faire constater les blessures auprès de médecins. L'idée étant d'aller dans la foulée faire un dépôt de plainte pour violences policières. L'accueil à la gendarmerie est assez bienveillant mais peu optimiste quant aux suites possibles à une telle affaire. Pendant ce temps, Max resté en garde à vue est déférée devant le tribunal pour « rébellion » et « violences sur personne dépositaire de l'autorité publique ». Et il est condamné en comparution immédiate à dix-huit mois de prison, dont neuf ferme. Tout cette répression semble complètement démesurée. C'était déjà le cas à Montpellier le 16 janvier et cela a failli être la même chose à Béziers, lors de la manifestation interprofessionnelle du 4 février où des policiers ont signifié aux militants CGT que la musique était interdite. Ces mesures deviennent très inquiétantes. La CGT condamne « les consignes restrictives et autoritaires données aux forces de l'ordre » comme celle donnée « lors d'un piquet de grève des salariés d'Orange, en les menaçant d'une amende de 135 € s'ils ne se dispersaient pas sur le champ. » Le communiqué du syndicat Solidaires demande : « Pourquoi la question de la sono est-elle devenue une question centrale à Béziers sur cette manifestation particulière ? Pourquoi avoir déclaré aux organisateurs en début de manifestation qu'il n'y aurait aucun souci si la manifestation se passait bien, pour ensuite procéder hors manifestation et hors de présence des organisateurs à une réquisition du matériel ? » Et enfin le syndicat se demande « si la nomination d'un nouveau sous-préfet sur Béziers a-t-elle un lien avec la méthode adoptée ? ».

8 février. Louis Aliot vole la « vedette » à Robert Ménard. On entend de plus en plus parler du maire RN de Perpignan depuis que son service communication est dans les mains de l'ancien rédacteur en chef de Valeurs Actuelles.

Profitant que Roselyne Bachelot déclare que les musées seraient les premiers à rouvrir, Louis Aliot a anticipé en ouvrant quatre musées municipaux de la ville. Bien sûr, l'opération a peu de chance d'aboutir, le préfet des Pyrénées-Orientales, ayant déjà saisi le tribunal administratif, mais le coup de pub du maire RN semble payer (à peu de frais). En tous les cas, Louis Aliot a affirmé « Mme Bachelot a ouvert une porte dans laquelle je me faufile. En prenant strictement la jauge de ce qui est permis ailleurs : 10 m² par visiteur, avec un sens de circulation ou encore du gel hydroalcoolique. Je veux symboliquement donner un coup de pouce à la culture en général ». « Mme Bachelot dit vouloir accélérer le mouvement, mais elle ne donne pas de date. Il y en a qui parlent et il y en a qui font ! », disait-on plus tôt du côté de la mairie.

9 février. L'appli de la mairie de Béziers, qui vient de fêter son 2ème anniversaire, a été installé par 2 419 personnes et il y a eu 3 690 signalements. Ce n'est pas vraiment un succès

en nombre de personnes connectées. La mairie a donc relancé une campagne de pub.

L'appli permet de « *Faire un signalement* » : les nuisances sonores, les équipements dégradés, une présence de rats et peut-être de quelques dénonciations de personnes en plus ? D'autant qu'il est possible de joindre une photo tout en se géolocalisant. L'application contient des bugs : le menu de la cantine s'affiche mais n'est pas lisible car le zoom ne fonctionne pas et la fonction « *Rechercher* » pour les associations est, comme par hasard, inopérante...

9 février. Visiblement dans le Gard, la lutte contre l'extrême droite s'affirme bien plus que dans l'Hérault.

- – Le préfet a fait interdire la crèche dans la mairie de Beaucaire dont le maire Julien Sanchez est un élu RN.
- – Le tribunal administratif de Nîmes, saisi par la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), a annulé la décision du maire Julien Sanchez qui supprimait les repas sans porc dans les cantines de la ville. Le maire a indiqué sur les réseaux sociaux qu'il entendait faire appel de ce jugement.

•

10 février. Alliée et amie de Robert Ménard, la maire de la droite extrême de Montauban, Brigitte Barrèges, a été condamnée pour détournement de fond public à douze mois de prison avec sursis, 15 000 € d'amende et surtout à une peine de 5 ans d'inéligibilité. De fait, elle ne pourra pas se présenter aux élections à venir ni exercer ses mandats de maire, de présidente de l'Agglo et de conseillère départementale. Le président du tribunal a justifié son jugement en expliquant « *La démocratie, y compris au niveau local, ne peut fonctionner que si les représentants se conduisent de façon exemplaire et respectueuse des intérêts de tous...Le détournement de fonds publics commis par Mme Barrèges a eu nécessairement pour effet de tromper les électeurs montalbanais* ». Brigitte Barrèges va faire appel et Robert Ménard va devoir chercher quelqu'un d'autre pour présenter une liste commune aux élections régionales...

Cela dit, il semblerait qu'entre le maire de Béziers et Marine Le Pen il y ait un certain apaisement. En effet, Emmanuelle Ménard a préparé le terrain et rencontré la présidente du RN à l'Assemblée nationale. Cette rencontre aurait été « *courtoise et productive* », les échéances électorales à venir y ont été évoquées. Alors, à l'extrême droite y aura-t-il deux listes concurrentes ? Histoire à suivre donc.

12 février. L'organisation extrémiste fascisante, Génération Identitaire a reçu la demande de dissolution de la part du ministère de l'Intérieur Gérald Darmanin. Génération Identitaire est défendue par Gilles-William Goldnadel, bien connu à Béziers pour avoir défendu plusieurs fois Robert Ménard. L'avocat déclare que pour lui « *C'est une injure à la démocratie* ».

Visa 13 a publié un communiqué pour dire que « *la dissolution de groupes fascistes est*

toujours une bonne nouvelle, cela entrave leur capacité de nuire et met à mal leur discours nationaliste et xénophobe... mais la dissolution n'a jamais permis d'éteindre, voire de diminuer l'idéologie que prône l'extrême droite. L'exemple de Génération Identitaire est emblématique car sa création découle de la dissolution d'Unité Radicale (UR) à la suite de l'attentat manqué en août 2002 contre Jacques Chirac alors Président de la République. Cela a d'ailleurs permis aux cadres d'Unité Radicale d'adapter leur discours de façade : abandon des références fascistes et de l'apologie de la violence, en prônant d'une part le rejet de l'immigration et de l'Islam et d'autre part l'exaltation de la fierté ethnique et culturelle que les Européens devraient retrouver. D'ailleurs pour Visa 13, ce projet de dissolution a un caractère évidemment électoraliste car le « projet de loi sur le séparatisme n'a pas intégré dans son champ d'application les groupes radicaux d'extrême droite, ce qui était pourtant recommandé par la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale ! » Et le communiqué de préciser quand même « Enfin il est quand même assez cocasse de voir qu'un Ministre de l'intérieur qui a une politique des plus répressive envers les migrant.es et les groupes militant.es solidaires, a lui-même participé à la revue officielle (Politique Magazine) de l'Action Française, groupe inspiré par Charles Maurras et prônant la restauration nationale, souhaite dissoudre un mouvement qui est islamophobe, anti- migrant.es. » et de conclure « Seule une riposte sociale d'ampleur et unitaire pourra mettre un coup d'arrêt à la montée du fascisme ! ». D'ailleurs, une pétition circule où l'on voit que toute l'extrême droite soutient ce mouvement fascisant et dénonce ce projet de dissolution. On y trouve Marine Le Pen, Jean-Marie Le Pen, Marion Maréchal, Thierry Mariani, Louis Aliot, (évidemment) Robert Ménard et sa femme plus quelques uns des amis du maire de Béziers comme André Bercoff (Animateur sur Sud Radio), Ivan Rioufol (journaliste), Charles de Meyer (cofondateur de SOS Chrétiens d'Orient), Jean-Philippe Poisson (Parti chrétien-démocrate), Pierre Cassen (riposte laïque), Richard Roudier (Ligue du Midi) ou encore Jean-Yves Le Gallou. Enfin pour l'autre grand ami de Robert Ménard, Eric Zemmour « La dissolution de Génération Identitaire est un scandale politique. On veut criminaliser la critique de l'immigration ».

13 février. Le rassemblement de soutien à Max, enfin autorisé par la préfecture, a pu se tenir devant le théâtre de Béziers. Il y avait environ 150 personnes pour protester contre l'arrestation de ce jeune, condamné à 18 mois de prison dont 9 fermes et contre la loi « Sécurité globale ». Plusieurs intervenants du comité de soutien se sont exprimés à commencer par le syndicat Solidaires du Biterrois, la Libre pensée de Béziers et bien d'autres. L'élu communiste Nicolas Cossange a rappelé que le nouveau sous-préfet de Béziers, Pierre Castoldi, a été chef de cabinet de Brice Hortefeux au ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale dans le gouvernement de François Fillon/Sarkozy. Faut-il rappeler que Brice Hortefeux a été condamné alors qu'il était ministre de l'intérieur pour injure raciale après avoir dit, lors d'une université d'été de l'UMP, à propos des personnes d'origine arabe « *quand y en a un, ça va, c'est quand y en a beaucoup que ça pose* ».

problème. ». Le rassemblement, s'est terminé par l'intervention très émouvante des proches de Max et toute l'assistance a réclamé avec eux, sa libération. Une collecte a été organisée pour l'aider dans sa défense.

13 février. Une manifestation du Colbac (Comité de liaison du Biterrois pour l'abolition de la corrida) s'est tenue devant les Arènes de Béziers, afin d'interdire l'entrée des corridas aux mineurs ainsi que leurs formations à l'école taurine de Béziers. Quand le Colbac a voulu reprendre leur banderole accrochée aux grilles des arènes, elle avait été subtilisée par les pro-corrida à l'intérieur des Arènes. Après une demi-heure des pourparlers avec la police nationale le Colbac a pu récupérer la banderole.

15 février. La justice administrative a donné raison au Préfet des Pyrénées-Orientales suite à la réouverture des 4 musées à Perpignan. Les musées qui selon la mairie avait reçu 2000 personnes, ont dû fermés de nouveau. Cela dit, le coup de Pub a quand même permis à Louis Aliot de se faire passer pour un « *grand défenseur de la culture* » (sic), lui qui avait fait de la culture un levier lors de la conquête de la ville en 2020. Selon Nicolas Lebourg, spécialiste de l'extrême droite, « *La culture a permis de le notabiliser. Il avait exposé durant des mois son envie de contrebalancer la désindustrialisation de la ville par une intensification de la politique culturelle.* ». Louis Aliot tente ainsi de faire oublier l'épouvantail de la gestion du FN (Front national) des années 1990.

15 février. Le maire de Béziers a donc rencontré Marine Le Pen dans son bureau de l'Assemblée Nationale. Ils ont parlé des élections présidentielles mais aussi Régionales voire Départementales. Pour l'instant rien n'a vraiment filtré sur cette rencontre. Robert Ménard a juste dit « *Cela s'est très bien passé, nous avons pu échanger sans tensions. Cela fait longtemps que je ne l'avais pas vue aussi sereine* ». D'après certains journaux, il aurait présenté des excuses, suite à la publication d'un sondage plaçant Marine Le Pen à quelques points seulement d'Emmanuel Macron au second tour de la présidentielle. « *Je dois admettre qu'elle est résiliente.* » a t'il dit tout en vantant les « *qualités* » d'Éric Zemmour pour les présidentielles. Cela, dit, il a quand même affirmé qu'il ne voulait pas porter tort à la cheffe du RN. Il a aussi expliqué qu'il partageait « *95% des idées* » de Jean-Paul Garraud, ancien député LR Jean-Paul Garraud et tête de liste du RN en Occitanie. Reste à savoir si cela va se traduire par un accord aux Régionales.

16 février. Cela commence à se bousculer pour les élections. Gilles Phocas, secrétaire départemental de Debout la France (parti d'extrême droite de Nicolas Dupont-Aignan), annonce que son parti cible les cantons de Cazouls-les-Béziers, Pézenas, Frontignan, Mèze, Sète et Mauguio pour les prochaines élections départementales.

19 février. Il y a plusieurs semaines, *La Pieuvre du Midi* a interviewé les conseillers municipaux

d'opposition des villes qui apportent un soutien à Robert Ménard au sein de l'Agglo. Ainsi, on apprend que lors des élections municipales, l'opposante au maire de Villeneuve-les-Béziers, Delphine Ferrères-Valat, a négocié avec la liste de Jean-Pierre Marc (soutenue par Robert Ménard). Elle explique maintenant que cela l'a desservi et que « *Jean-Pierre Marc, voulait absolument prendre la tête d'une liste commune parce que c'était Robert Ménard qui le souhaitait* ». Cette union n'a pas aboutie. Delphine Ferrères-Valat a obtenu 24,6 % des voix, loin derrière les 52,53 % du maire actuel, Fabrice Solans, mais devant la liste de Jean-Pierre Marc qui n'a eu que 22,86 %. Autre interview intéressante, celle d'Alexandre Dumoulin, opposant au maire de Boujan-sur-Libron, Gérard Abella. Il explique que « *personne dans la commune n'a été dupe du soutien de Gérard Abella à Robert Ménard au sein de l'Agglo car il avait déjà participé à différents meetings avec le maire de Béziers* ». Aujourd'hui ajoute-il, les conseils municipaux sont rapidement menés et « *l'opposition n'est pas du tout associée aux décisions du maire. Tout est décidé avant, en bureau municipal. Le conseil n'est là que pour prendre acte, pour entériner ce qu'un homme, seul a décidé... On n'a jamais été au courant pour la mutuelle et la seule fois où l'on nous a demandé de nous exprimer c'est sur l'implantation des éoliennes à Pussalicon, une commune hors de notre agglomération* » Pour lui, « *le pouvoir de Gérard Abella à Boujan ressemble à s'y méprendre à une dictature* ».

Même chose avec l'opposant Olivier Palanque face au maire de Cers, Didier Besson, le « protégé » de Robert Ménard. Lui aussi, explique que les conseils municipaux sont vite expédiés. Non seulement « *il est très difficile d'intervenir ou de poser une question lors d'un conseil municipal. Et quand on arrive à en poser une, on n'a jamais de réponse* » mais en plus « *ils sont très espacés. Le dernier s'est déroulé le 30 novembre 2020 et le prochain aura lieu en mars... Même les courriers ou les courriels qu'on a envoyés, sont souvent sans réponse* ». Lors des Conseils municipaux, l'opposition n'est jamais associée aux décisions. Quant au sein même au sein du conseil communautaire de l'Agglo « *on découvre les positions du maire soit dans la presse soit dans les rapports du maire... Jamais avant !* ». A Alignan-du-Vent, l'opposant au maire de cette commune, Geoffey Boulade, explique également que les séances du conseil municipale sont vite expédiées comme à Boujan et à Cers « *A croire que les copains de Ménard ont tous décidé d'appliquer la même méthode...* » Lui aussi découvre les sujets le soir du conseil municipal et il ajoute « *Quand on a vu que le maire, Christophe Pastor, était responsable de la culture à l'Agglo, on a souri, lui qui a supprimé des heures à la médiathèque de notre ville, lui qui a donné 0 euro de budget pour le renouvellement des bouquins, lui qui aurait embauché des amis pour assurer l'accueil, ça laisse augurer une belle politique culturelle.* » Pour Geoffey Boulade, le masque est tombé. « *Christophe Pastor est un maire d'extrême droite* ». Alors, il n'a pas été surpris de son soutien à Robert Ménard car « *les méthodes de cet homme sont autoritaires* », « *Il est même intransigeant, il n'y a qu'à voir comment il s'en est pris à un employé municipal. Ils en sont venus aux mains et c'est la directrice générale des services qui a dû intervenir pour les séparer. Je crois même que l'employé a porté plainte* ». Sinon, « *comme il gouverne seul, on ne sent pas de solidarité dans son équipe* ». Enfin, à Corneihlan, William Quinard (battu au deuxième tour avec 41,

41% des voix par Bertrand Gelly) explique lui aussi que les conseils municipaux ne sont que des chambres d'enregistrement. D'ailleurs le nouveau règlement intérieur, indique que « *toutes les questions doivent être présentées avant et ce sera à la discrétion du maire de les sélectionner, d'accepter d'y répondre... ou pas* ». William Quintard précise aussi « *on sent bien la « patte » Ménard derrière ce procédé* ». Pour lui, le maire Bertrand Gelly a « *un fonctionnement assez autocratique. C'est lui qui décide de tout et pour tout le monde... Lui qui se disait apolitique appartient en fait à l'extrême droite comme les Ménard* ». Bref, la démocratie dans les villes des maires pro-Ménard semble très éloignée de la réalité.

20 février. Marche de soutien à Gwendoline, cette jeune fille dont l'agression filmée et violente par 3 autres filles issues de la communauté Gitane, avait circulé sur les réseaux sociaux. Il y avait 250 personnes à l'appel d'Alice, une jeune fille qui avait elle-même subi des violences, pour dire stop à toutes les violences gratuites. Le couple Ménard étaient venus avec leurs écharpes tricolores pointant au deuxième rang de la manifestation, juste derrière Alice et Gwendoline. Belle opération de récupération politique. Il y avait aussi de nombreux élus municipaux de la majorité du maire de Béziers, la consigne avait dû être transmise. Mais il y avait aussi Thierry Antoine (élu EELV), des militants de SOS Racisme et les représentants de la communauté gitane de 5 grandes villes de l'Hérault pour dénoncer les faits et tous les amalgames qui avaient circulé sur les réseaux sociaux.

21 février. Un collectif de riverains de Montpellier nord-Hôpitaux-Facultés, s'oppose à l'installation d'un centre d'accueil pour mineurs isolés. Ils dénoncent le flou qui entoure l'installation future de mineurs non accompagnés (MNA) sur les 5 000 mètres carrés sur le domaine de la Blanquette. Pour Thierry, porte-parole du collectif « *Des tranchées ont été creusées mais toujours pas de permis de construire ! On trouve porte close. Personne ne nous répond, on ne nous reçoit pas au département* ». Le collectif insiste : « *Contrairement à ce qui a été affirmé, il ne s'agit pas d'une solution provisoire mais bien la confirmation du "stockage" de 50 mineurs (on appréciera le terme employé pour des humains ?) pour 5 années dans des conteneurs, sur un terrain ne possédant ni tout à l'égout ni eau et électricité mais, surtout, sans accompagnement éducatif et sans protection contre la tentation de l'argent facile à deux pas de centres commerciaux* ». En fait c'est encore l'amalgame avec la délinquance qui est mis en avant.... Alors que l'aide sociale à l'enfance du Département doit obligatoirement prendre en charge ces mineurs non accompagnés... Encore une fois, il semble que la misère serait moins pénible au soleil... mais un peu plus loin.

24 février. Robert Ménard sur France-info, critique pour la première fois Louis Aliot, le maire de Perpignan. Peut-être que les élections régionales et départementales de juin prochain vont accroître la rivalité entre les deux maires d'extrême droite de la région ? En effet, et contrairement au maire RN de Perpignan qui voudrait « *repousser le confinement dans sa ville* », Robert Ménard estime que « *cela ressemblerait à une grave erreur* ». D'ailleurs,

ajoute-t'il *« si demain la situation devait encore se dégrader à Béziers »*, il n'hésiterait pas à *« prendre des mesures comme à Dunkerque ou Nice »*. Sauf qu'il oublie, encore une fois, que ce n'est pas lui qui a ce pouvoir de décisions mais les préfets.

25 février Le policier mis en examen dans la mort de Mohamed Gabsi a demandé l'aménagement de son contrôle judiciaire auprès du juge d'instruction. Résultat, il peut donc maintenant retravailler (comme ses deux autres collègues) à Béziers sauf dans la police municipale. Ainsi, Robert Ménard, au lieu des les suspendre va les reclasser dans des services municipaux... Cette situation est déjà assez ignoble mais de plus, leur avocat a déclaré dans le Midi Libre *« Nous estimons qu'il n'est pas sain que la famille Gabsi cherche absolument à les voir sans que nous comprenions le sens de ces actes »*. Par ces mots, on inverse les rôles et on stigmatise la famille de Mohamed Gabsi comme étant la source des problèmes alors qu'elle ne cherche qu'à réclamer *« Justice pour Mohamed ! »*.

26 février. Une nouvelle association nommée *« Café des Arts et du Bonheur »* dont le but est de *« promouvoir et de veiller à la défense de la dignité et des droits fondamentaux de la personne humaine, en particulier en venant en aide à des personnes handicapées »* s'est créée le 1er décembre dernier. Quatorze jours plus tard, elle reçoit une subvention du conseil municipal de Béziers de 15 000 euros. Le 18 décembre, nouveau soutien du CCAS de Béziers d'une subvention exceptionnelle de 64 000 euros. Enfin, le 21 décembre, c'est l'agglomération qui lui accorde encore 10 000 euros d'aide. En 3 semaines cette association a reçu la jolie somme de 89 000 euros. En fait, rien d'étonnant à Béziers car il s'agirait de la version biterroise des *« cafés joyeux »* créés par la fondation *« Emeraude Solidaire »* plus connue pour son soutien à de nombreuses organisations catholiques traditionalistes, de la *« Manif pour tous »* et des mouvements anti-avortement.

27 février Nouvelle conférence de presse du comité de soutien à Max qui rassemble une quinzaine d'organisations. Les intervenants sont revenus sur les faits. *"La manifestation du 30 janvier avait été déclarée en sous-préfecture et autorisée. La préfecture n'a indiqué à aucun moment que le fait qu'elle soit sonore pose le moindre problème »*. Alors, le comité se demande *« Qui a donné l'ordre de saisir le matériel sono après la manif ? »*. En guise de réponse le comité avance l'idée du *« traquenard tendu aux jeunes, parce que tous les éléments étaient réunis pour qu'il se passe ce qu'il s'est passé. Il y a la volonté que les jeunes ne participent pas aux manifestations »*. Un appel à signer pour la libération de Max a été lancé et une demande d'audience va être déposée auprès du sous-préfet de Béziers. En attendant, les organisations vont de nouveau se mobiliser le 13 mars, toujours contre la loi Sécurité globale et en soutien à Max.